

Entente nationale 2023-2028

L'encadrement de la tâche

Équivalence hebdomadaire/annuelle
Pour l'année scolaire 2026-2027

Cycle de 9 jours

Secondaire	Tâche éducative (TÉ)		Autres tâches professionnelles (ATP)				Temps total
	Cours et leçon	Autres activités	ATP Générales (assignées par la direction)	ATP Perso (présence à l'école)	ATP Perso + (effectuées à l'endroit de votre choix)	Journées pédagogiques	
Hebdomadaire	17 h 05	2 h 55	7 h (5 h à placer, 2 h déjà reconnues pour l'accueil et les déplacements)	31,5 min.	4 h 285		32 h
Annuelle	615 h	105 h	252 h (180 h à placer, 72 h déjà reconnues)	21 h (15 h/année pour rencontres collectives et 6 h/année pour rencontres de parents)	179 h	108 h ¹ 5 h 24 par journée X 20 journées	1280 h
	Les heures peuvent varier entre ces deux colonnes, mais le total de la TE ne doit pas dépasser 720 h par année						
Exemples : par cycle de 9 jours (période de 75 minutes)	Ex. 24 périodes : 1 800 min. par rotation (24 périodes de 75 min.)	360 min. par rotation	756 min. (540 min. par rotation à placer, 216 min. par rotation déjà reconnues)	10 rencontres collectives, 45 min. par rotation 3 rencontres de parents, 18 min. par rotation	537 min. par rotation		
	Les minutes peuvent varier entre ces deux colonnes, mais le total de la TE ne doit pas dépasser 2 160 min. par rotation						

¹ Sur votre formulaire de tâche annuelle, les 108 h des journées pédagogiques se retrouvent dans les ATP générales.